

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE**

**SÉANCE DU
19 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Pavier – Allée des Marronniers – 91640 Fontenay les Briis, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry DEGRIVRY, Président de l'Assemblée.

Date de Convocation : 12 Mai 2026

Délibération : N° **DCS2026-10**

Objet : **ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Secrétaire de Séance : Mr William BERRICHILLO

Nombre de Membres en exercice composant le Comité Syndical :			30
Nombre de Présents	Nombres de Pouvoirs (absents représentés)	Nombres d'Absents	VOTANTS
29	0	1	29

Communes	Titulaires / Suppléants ?	Noms Prénoms	P = Present(e) / Abs = Absent(e) / R = Représenté(e)	A donné Pouvoir à
Angervilliers	T	MEUNIER Bruno	ABS	
	T	FAURE Claude	P	
	S	MAUCOTEL Daniele	-	
	S	BOYER Dany	-	
Boissy-le-Sec	T	KOPACZ Patrice	P	
	T	BOUBET François	P	
	S	LEROY Alexis	-	
	S	SELLIER Arlette	-	
Briis-sous-Forges	T	DASSA Emmanuel	-	
	T	KASPERSKI Guillaume	P	
	S	TAVEAU Philippe	P	
	S	GIVA Ramane	-	
Bruyères-le-Châtel	T	LABBE Franck	-	
	T	GIRARD Arnaud	-	
	S	ROSILLETTE Denis	P	
	S	EL HARI Mohamed	P	
Courson-Monteloup	T	CHARENTREUIL Daniel	P	
	T	DJIAN Gérard	P	
	S	ANTONIO Evelyne	-	
	S	ALVES - RICHARD Christine	-	
Dourdan	T	PANOT Benoit	P	
	T	LARREGAIN Laurent	-	
	S	DAVID Christophe	P	
	S	LAFFONT Ludovic	-	
Fontenay-les-Briis	T	DEGIVRY Thierry	P	
	S	BRUNEL Jérémie	-	
Forges-les-Bains	T	SOULET Frédéric	-	
	T	VERGNIEUX Philippe	P	
	S	LECOMTE Sébastien	P	
	S	DETMANN Jörg	-	
La Forêt le Roi	T	MALAISE Sophie	P	
	T	SALAÜN Denis	-	
	S	GANGNEBIEN Anne-Marie	P	
	S	PUTEAUX Emilie	-	
Les Granges le Roi	T	VALLEE Pierre	-	
	T	VERSTRAETE Jean-Luc	P	
	S	BORE Marcel	P	
	S	JAMET Bruno	-	
Le Val Saint-Germain	T	PALLEAU Michel	P	
	T	OLLIVIER HENRY Sylvie	P	
	S	LABAN BOUNAYRE Jonathan	-	
	S	PELLETIER Pascal	-	
Roinville	T	BENOUDNINE Jonathan	P	
	T			
	S	SANCHEZ Jean Yves	-	
Saint Cyr sous Dourdan	T	FONSECA Antonio	P	
	T	BOURGE André	P	
	S	MOULIN Jean Pierre	-	
	S	TEIXEIRA Manuel	-	
Saint Maurice Montcouronne	T	BERRICHILLO William	P	
	T	DELOMME Christian	P	
	S	GAY Simon	-	
	S	FERREIRA Gaëlle	-	
Sernaise	T	PRUNIER Pierre	P	
	T	BELPECHE Blandine	P	
	S	MILLE Béatrice	-	
	S	HAUTEFEUILLE Magali	-	
Vaugrigneuse	T	DAUGAN Chantal	P	
	T	VIVAT Francis	P	
	S	NESSLER Sylvie	-	
	S	GABA Zahia	-	

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment les articles L. 5211 et suivants et L. 2122 et suivants,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres,

VU la délibération du Comité Syndical n° DCS2026-08 du 19 Mai 2026, portant composition du bureau,

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

CONSIDERANT que le Comité Syndical a décidé que le Bureau Syndical serait composé du Président, des 3 Vice-Présidents et de 5 autres membres

CONSIDERANT que le président rappelle que l'élection des autres membres du bureau intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Il précise que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

⇒ **Election du 1^{er} membre du bureau**

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats à la fonction du 1^{er} membre du bureau :

SE DECLARE candidat(e,s) :

	<i>Nom et Prénom des candidats</i>	<i>Délégué(e) de la Commune</i>
CANDIDATS DECLARES <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	- CHAINTREUIL Daniel	- COURSON-MONTELOUP
	-	-
	-	-
	-	-

⇒ A l'issue des votes à bulletin secret, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	29		
c. Nombre de bulletins blanc ou nuls	0		
d. Nombre de suffrage exprimés (b-c)	29		
e. Majorité absolue ou relative au 3 ^{ème} tour	15		

⇒ Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
- CHAINTREUIL Daniel	29		
-			
-			
-			

VU les résultats du scrutin, ;

Monsieur Daniel CHAINTREUIL, délégué représentant de la Commune de Courson-Monteloup, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu 1^{er} membre du Bureau Syndical

⇒ **Election du 2^{ème} membre du bureau**

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats à la fonction du 2^{ème} membre du bureau :

SE DECLARE candidat(e,s) :

CANDIDATS DECLARES (dans l'ordre alphabétique)	<i>Nom et Prénom des candidats</i>	<i>Délégué(e) de la Commune</i>
	- VIVAT Francis	- VAUGRIGNEUSE
	-	-
	-	-
	-	-

⇒ A l'issue des votes à bulletin secret, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	29		
c. Nombre de bulletins blanc ou nuls	0		
d. Nombre de suffrage exprimés (b-c)	29		
e. Majorité absolue ou relative au 3 ^{ème} tour	15		

⇒ Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
- VIVAT Francis	29		
-			
-			
-			

VU les résultats du scrutin ;

Monsieur Francis VIVAT, délégué représentant de la Commune de Vaugrigneuse, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu 2^{ème} membre du Bureau Syndical.

⇒ Election du 3^{ème} membre du bureau

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats à la fonction du 3^{ème} membre du bureau :

SE DECLARE candidat(e,s) :

CANDIDATS DECLARES <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>Nom et Prénom des candidats</i>	<i>Délégué(e) de la Commune</i>
	- BENOUDNINE Jonathan	- ROINVILLE
	-	-
	-	-
	-	-

⇒ A l'issue des votes à bulletin secret, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
a. <i>Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	0		
b. <i>Nombre de votants (bulletins déposés)</i>	29		
c. <i>Nombre de bulletins blanc ou nuls</i>	0		
d. <i>Nombre de suffrage exprimés (b-c)</i>	29		
e. <i>Majorité absolue ou relative au 3^{ème} tour</i>	15		

⇒ Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
- BENOUDNINE Jonathan	29		
-			
-			
-			

VU les résultats du scrutin, ;

Monsieur Jonathan BENOUDNINE, délégué représentant de la Commune de Roinville, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu 3^{ème} membre du Bureau Syndical.

⇒ **Election du 4^{ème} membre du bureau**

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats à la fonction du 4^{ème} membre du bureau :

SE DECLARE candidat(e,s) :

	<i>Nom et Prénom des candidats</i>	<i>Délégué(e) de la Commune</i>
CANDIDATS DECLARES <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	- VALLEE Pierre	- LES GRANGES LE ROI
	-	-
	-	-
	-	-

⇒ A l'issue des votes à bulletin secret, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
a. <i>Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	0		
b. <i>Nombre de votants (bulletins déposés)</i>	29		
c. <i>Nombre de bulletins blanc ou nuls</i>	0		
d. <i>Nombre de suffrage exprimés (b-c)</i>	29		
e. <i>Majorité absolue ou relative au 3^{ème} tour</i>	15		

⇒ Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
- VALLEE Pierre	29		
-			
-			
-			

VU les résultats du scrutin, ;

Monsieur Pierre VALLEE, délégué représentant de la Commune de Les Granges le Roi, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu 4^{ème} membre du Bureau Syndical.

⇒ **Election du 5^{ème} membre du bureau**

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats à la fonction du 5^{ème} membre du bureau :

SE DECLARE candidat(e,s) :

	<i>Nom et Prénom des candidats</i>	<i>Délégué(e) de la Commune</i>
CANDIDATS DECLARES <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	- OLLIVIER HENRY Sylvie	- LE VAL SAINT GERMAIN
	-	-
	-	-
	-	-

⇒ A l'issue des votes à bulletin secret, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
<i>f. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	0		
<i>g. Nombre de votants (bulletins déposés)</i>	29		
<i>h. Nombre de bulletins blanc ou nuls</i>	0		
<i>i. Nombre de suffrage exprimés (b-c)</i>	29		
<i>j. Majorité absolue ou relative au 3^{ème} tour</i>	15		

⇒ Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>1^{er} Tour du Scrutin</i>	<i>2^{ème} Tour du scrutin</i>	<i>3^{ème} Tour du Scrutin</i>
- OLLIVIER HENRY Sylvie	29		
-			
-			
-			

VU les résultats du scrutin, ;

Madame Sylvie OLLIVIER HENRY, déléguée représentante de la Commune du Val Saint-Germain, ayant obtenu la majorité absolue, est déclarée élue 5^{ème} membre du Bureau Syndical.

CONSIDERANT la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, le Président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-1-1 du CGCT et remet une copie de cette charte aux membres du bureau nouvellement élus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour Copie Certifiée Conforme
à l'original présenté.

Forges les bains, le 19 Mai 2026

Le Président,

Thierry DEGIVRY

